

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS50

présenté par

M. Viry

-----

### ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« ainsi que les acteurs de la prise en charge du handicap ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle collabore avec les acteurs de la prise en charge du handicap.

L'amendement vise à reprendre les stipulations de l'ANI qui vise expressément « les acteurs du handicap » dans son titre 1.2.3.2.